

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
30/05/2025

Date d'affichage
11/06/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt cinq

*Le 04 Juin à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ISAMBARD Albert, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, Rémy GORON, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, BOULET Peggy, BERTAUX Delphine, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia

ABSENTS :

POUVOIR : BONDIGUEL Nathalie donne pouvoir à LE GONIDEC Guy, GUIBLIN Aline donne pouvoir à LANDAIS Fabienne, BERTAUX Delphine donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à DURET François

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°15-06-2025 Demande de fonds de concours à Couesnon Marches de Bretagne – Aire de bivouac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote, par délibération en date du 12 mars 2024, d'un Pacte Financier et Fiscal (PFF) par la Communauté de Communes.

Elle rappelle que ce PFF prévoit notamment les règles relatives aux fonds de concours descendants institués par Couesnon Marches de Bretagne, autrement dit les fonds de concours accordés par la Communauté de Communes aux Communes

Les règles relatives aux fonds de concours « descendants » sont les suivantes :

o L'enveloppe :

Une enveloppe unique de 300 K € sur 3 ans (2024, 2025 et 2026), avec un engagement possible maximum de 150 k € sur un seul exercice.

o Les dépenses communales éligibles :

- ✓ Logement conventionné (= logement social) réalisé en "100 % maîtrise d'ouvrage communale"
- ✓ Les mobilités douces
- ✓ Les Maisons d'Assistants Maternelles
- ✓ Les "derniers" commerces stratégiques

- ✓ Les équipements sportifs en compatibilité avec les projets du schéma décennal
- ✓ Les aménagements touristiques
- ✓ Les réserves incendies (dont clôture et aménagement) avec un plancher de dépenses à 2 000 €

o **Un taux de concours maximum : un taux maximum de 20% de la dépense totale HT du projet concerné.**

o **Des montants « mini » et « maxi » du fonds de concours : un minimum de 10 K € et un maximum de 30 K € par projet (sauf réserves incendies : 2 000 € de dépenses éligibles minimum).**

o **Un Projet par Commune et par an et redistribution possible si crédits restants**

Dans ce cadre, Monsieur le Maire signale qu'un fonds de concours a été sollicité pour l'aménagement d'une aire de bivouac. L'objectif est de rénover une bâtisse afin d'y créer une salle de restauration et un bloc sanitaires.

Elle informe l'assemblée délibérante que, considérant que la demande était éligible aux critères énoncés ci-dessus, par délibération en date du 29 avril 2025, le Conseil de Couesnon Marches de Bretagne a donné son accord pour l'octroi d'un fonds de concours, selon le plan de financement suivant :

Aire de Bivouac Bazouges La Pérouse					
Dépenses € HT	Montant	%	Recettes €	Montant	%
Maîtrise d'oeuvre	3 255,00	2,84%	Région		
Diags avant travaux	1 195,00	1,04%	Etat DETR		
Raccordement eaux usées	949,41	0,83%	Etat DSIL 2024	20 000,00	17,42%
Raccordement électrique	1 326,00	1,16%	Conseil Départemental	56 290,62	49,04%
Raccordement AEP	2 267,97	1,98%	Fonds vert		
modélisation poteau incendie	555,00	0,48%			
Installation poteau incendie	3 208,41	2,80%			
Travaux-Gros Œuvre-Toiture-Aménagement	83 207,62	72,49%	Autres (préciser)		
Travaux Menuiseries	8 390,29	7,31%	Commune	22 958,09	20,00%
Travaux Peinture-Cloisons	8 226,53	7,17%			
Avenant n°1 Belloir	2 209,20	1,92%	Fonds de concours	15 541,72	13,54%
Total	114 790,43	100,00%	Total	114 790,43	100,00%

Monsieur le Maire précise que la validation de ce fonds de concours nécessite l'adoption d'une délibération concordante à celle du Conseil Communautaire.

En conséquence de quoi monsieur le Maire propose au conseil :

- D'approuver la demande d'un fonds de concours pour le financement de l'opération de création d'un air de bivouac correspondant à 13,54 % d'une dépense maximale de 114 790,43 € HT à Couesnon Marches de Bretagne.
- De préciser que le taux s'appliquera au montant définitif des dépenses réelles sans pouvoir excéder une dépense de 114 790,43 € HT. Le fonds de concours et les autres subventions ne pourront également excéder 80 % du montant de la dépense HT.

- D'approuver la convention correspondante à signer ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de Monsieur le Maire.

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

